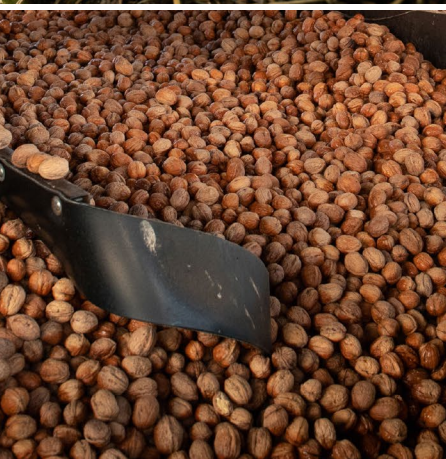




LA NOIX DE GRENOBLE



FERNOR ET EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES :

L'AOP NOIX DE GRENOBLE FAIT ÉVOLUER SON CAHIER DES CHARGES

Consciente de la nécessité de s'adapter pour perdurer, l'AOP Noix de Grenoble modernise son cahier des charges avec l'introduction d'une nouvelle variété : la Fernor et la prise en compte des enjeux environnementaux dans ses méthodes de production. Appellation vieille de plus de 80 ans, l'AOP Noix de Grenoble continue ainsi de valoriser son terroir et son savoir-faire, tout en répondant au besoin de capter des nouveaux consommateurs et de faciliter l'installation des jeunes nuciculteurs.

LA FERNOR, UNE NOUVELLE VARIÉTÉ POUR GROSSIR LES RANGS DE L'AOP

Issue des travaux de recherche menés par l'Institut national de recherche agronomique (INRA) dans les années 70, la Fernor intègre les variétés de l'AOP Noix de Grenoble. Cousine de la traditionnelle Franquette, elle est **cultivée depuis près de trente ans sur le territoire**, faisant déjà partie intégrante du paysage de l'appellation.

Ancrée dans le terroir, cette nouvelle variété est particulièrement adaptée aux sols profonds de Saint-Marcellin, Tullins, Poliénas mais aussi aux secteurs d'Hostun / Monts du Matin, de la plaine de la Drôme et du Haut Grésivaudan. Cette implantation spécifique permet à la Fernor de s'épanouir aux côtés des autres variétés de l'appellation, et de garantir ainsi la pérennité de chacune d'elles.

De forme allongée, la Fernor produit des noix au **calibre plus élevé, avec une amertume moins prononcée**. En phase avec l'évolution des modes de vie et la recherche de praticité au quotidien, son cerneau est facile à extraire et se conserve bien. De fait, elle est appréciée des nouvelles générations de consommateurs.

Avec un démarrage de production plus rapide (de 5 à 7 ans, contre 12 à 15 ans pour les variétés actuelles de l'AOP), la Fernor est également une **alliée de taille pour les jeunes nuciculteurs**. Son arbre de plus petit gabarit au port « montant » est plus résilient aux intempéries et permet une densité de plantation plus dense, tout en restant éloigné des modes de conduite intensifs. Dans un contexte de changement climatique, ces atouts sont plus que nécessaires pour assurer leur rentabilité économique et leur juste rémunération.



DES CRITÈRES DÉDIÉS AUX ENJEUX DE DURABILITÉ

Tradition vieille de plusieurs siècles, la culture des noyers n'échappe pas aux réalités de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.

Avec cette modification de son cahier des charges, l'AOP Noix de Grenoble entend **préserver son terroir en encadrant l'implantation** des noyeraies afin de garantir les conditions idéales d'épanouissement des arbres et la qualité des noix. Ainsi, les vergers devront désormais être installés à 800 mètres d'altitude maximum et sur une parcelle avec un niveau d'acidité du sol supérieur ou égal à un pH 6. Ces critères d'implantation ne seront pas une contrainte pour les producteurs installés : à ce jour, aucune parcelle de l'AOP ne dépasse cette limite.

Pratique déjà largement utilisée dans la totalité des vergers, **le critère de l'enherbement des noyeraies se renforce** pour lutter contre l'érosion, capter plus de carbone, protéger la biodiversité et abaisser les températures. Il devient ainsi obligatoire toute l'année (à partir de la 6^e année, après plantation). Si l'azote est un élément essentiel au bon développement des cultures, la filière fait également le choix d'imposer une limite annuelle de la fertilisation azotée afin de trouver un équilibre compatible entre enjeux environnementaux et rendement.

5 LES BÉNÉFICES DU NOUVEAU CAHIER DES CHARGES

1 SOUTENIR LA PRODUCTION DE NOIX DE GRENOBLE

L'intégration de la Fernor devrait permettre d'augmenter les volumes et ainsi contribuer à pérenniser la production.

2 CONQUÉRIR DE NOUVEAUX CONSOMMATEURS

Avec un goût plus doux et un calibre plus gros, la Fernor séduit les nouveaux consommateurs et s'intègre aux nouveaux modes de consommation.

3 FACILITER L'INSTALLATION DES JEUNES NUCICULTEURS

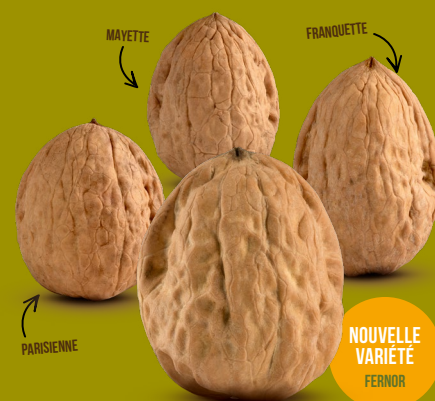
Sa mise à fruit rapide, son calibre élevé et sa résilience face aux événements climatiques permettent une meilleure rémunération des producteurs.

4 PRÉSERVER LE TERROIR DE L'AOP NOIX DE GRENOBLE

Culture ancestrale de la région, les nouvelles conditions d'implantation des noyeraies garantissent la pérennité d'un savoir-faire local.

5 S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le renforcement de l'enherbement permet de lutter contre l'érosion, de capter plus de carbone, de protéger la biodiversité et d'abaisser les températures.



Première AOP fruitière de France, l'appellation Noix de Grenoble assure le respect de la tradition nucicole iséroise depuis 1938. Avec l'évolution de son cahier des charges, elle confirme son attachement territorial et sa volonté de se tourner vers l'avenir.

